

Contrefaçon de médicaments : le Leem salue l'action des douanes et met en garde le public sur les risques d'achats sur internet

Le Leem a salué la mobilisation des douanes française et européenne en matière de lutte contre la contrefaçon de médicaments.

Les chiffres publiés par la Commission européenne concernant les marchandises contrefaisantes dans l'Union européenne pour l'année 2011 dénotent une explosion des retenues de médicaments de contrefaçon (plus de 27 millions de médicaments contrefaisants en 2011, soit 24% du total des retenues, contre un peu plus de 3 millions en 2010).

Malgré le caractère inquiétant de l'évolution de ce fléau, Les Entreprises du Médicament se réjouissent de pouvoir compter sur l'efficacité des contrôles douaniers qui contribue à la sécurisation du marché et à la protection de la santé des patients en Europe et dans le monde.

Plus de 90% des produits contrefaisants étaient destinés à l'importation et une large partie des retenues effectuées par les douaniers européens sur le fret postal ou express (36%) concernait des contrefaçons de médicaments.

Philippe Lamoureux, Directeur Général du Leem tient donc à mettre en garde le public sur les risques d'achat de médicaments sur internet : « *Selon l'OMS, plus de 50% des médicaments proposés à la vente sur internet seraient des contrefaçons. A ce jour, en France, la vente de médicaments sur internet n'est pas réglementée. En achetant des médicaments sur internet, les patients mettent donc en danger leur santé et leur sécurité et s'exposent à la consommation de produits ne contenant aucun principe actif, sous ou sur dosés ou encore contenant des substances nocives* ».

Le Leem reste un partenaire engagé auprès des autorités douanières, et notamment la douane française, avec laquelle une Déclaration de principe a été conclue le 18 juin 2010 afin de renforcer leur coopération opérationnelle.